

Les échos de la Chapelle-Hugon



mai 2021

N° 27

Le mot du maire

Voilà plus d'un an, la nouvelle équipe du conseil municipal était élue, mais son entrée en fonction repoussée à juin, conséquence de la pandémie covid 19 dont malheureusement nous ne sommes pas encore sortis, même si nous pouvons espérer aller vers des jours meilleurs avec les vaccinations.

A propos de ces vaccinations, les élus des douze collectivités de notre communauté de communes (CdC) se sont entendus pour organiser des séances afin de vacciner les administrés (ées) en fonction des personnes prioritaires et de l'ancienneté dans un ordre décroissant. Une première séance s'est déroulée le week-end des 27 et 28 mars pour les 75 ans et plus puis une seconde vague les 17 et 18 avril pour les 70 ans et plus, une deuxième vaccination pour les plus âgés est programmée pour les 24 et 25 avril ; la répartition par commune des personnes volontaires pour recevoir le vaccin se fait au prorata de la population de chaque collectivité, certes il n'y a pas assez de vaccins pour tous, nous espérons de nouveaux arrivages afin de poursuivre notre action.

Autre projet important : le déploiement de la fibre optique. Tous les travaux de tranchées sur les accotements des voies publiques ou les implantations de poteaux que vous pouvez constater sont nécessaires à ce déploiement ; ce que vous, ce que nous attendions est en voie de réalisation, la commercialisation devrait (je dis bien devrait) être effective fin 2021 début 2022 ; actuellement le calendrier semble respecté, cependant nous restons à la merci des aléas...

Cette opération fibre "optique" ne pouvait être exécutée que par les actions conjuguées du Conseil départemental, de la CdC et de ses douze communes. (individuellement c'était voué à l'échec) . Pour rappel uniquement pour nos

12 communes cela représente un investissement de 6M€ dont 1.2M€ pour notre CdC et ses collectivités ; à ce propos en signe fort de solidarité l'engagement pris par tous les maires de prendre en charge avec la CdC le financement de la fibre optique ; pour La Chapelle-Hugon la contribution annuelle pendant le présent mandat sera de 2 930€, après...

Dans le cadre de la compétence facultative de la "prévention de la délinquance" transférée à la CdC un dispositif de vidéoprotection est actuellement en cours de déploiement. Toutes les communes de la CdC vont être équipées de caméras aux carrefours dits "stratégiques". Nous aurons un dispositif de lecture de plaques minéralogiques à l'intersection des départementales 920 et 100, il sera posé à l'angle de l'ancien commerce ; il comportera un jeu de trois caméras, ce qui permettra de surveiller les flux ; nous devrions avoir également une caméra contexte à placer où nous le jugerons nécessaire. Pour ce déploiement de vidéoprotection nous avons été guidés par la gendarmerie et soutenus par les services de l'Etat nous pourrions ainsi bénéficier de la DETR (dotation d'Etat) ; ce qui est exceptionnel puisqu'à ce chapitre nous sommes novateurs.

Petit point d'orgueil, notre CDC est citée en exemple pour sa solidarité et la bonne entente de ses élus (es) quelque que soit leur tendance.

PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS

Finir l'installation de la fibre optique

Vote du budget au menu du conseil de la communauté de communes des Portes du Berry, entre Loire et Val d'Aubois, présidé par Olivier Hurabielle.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 2.439.751 euros en section de fonctionnement et à 1.205.473 euros pour la section investissement.

Les principaux investissements sur le territoire seront la fin de l'installation de la fibre optique, prévue au plus tard au début du premier semestre 2022.

Nécessaire pour chaque mairie

« Sur les 1.200.000 euros, les communes participent à hauteur de 80 % soit 960.000 euros et 240.000 euros pour la communauté de communes. Les maires ont considéré que cet aménagement est nécessaire et indispensable pour chaque mairie » explique, Olivier Hurabielle.

Il est également prévu l'achat de nouveaux logiciels pour les permis de construire, compte tenu



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. Le président Olivier Hurabielle.

de la dématérialisation. Un investissement de 15.000 euros.

Au programme également, l'installation de la cuisine et du mobilier (réfectoire et salles) à l'accueil de loisirs ainsi que l'installation de la vidéoprotection sur le territoire pour un montant de 248.000 euros. La commu-

nauté de communes qui met en œuvre et fait les investissements, assurera la maintenance.

Vidéoprotection

« Chaque maire gardera son pouvoir de police. Les images ne pourront être consultées que sur ordre de la gendarmerie. La CDC a fait le choix, dès

2017, de prendre la compétence prévention de la délinquance ce qui permet l'installation de la vidéo protection en 2021 », a expliqué le président.

Pour les autres budgets, le budget enfance/jeunesse s'équilibre en dépenses et recettes à 310.738 euros en section de fonctionnement et à 43.353 euros en investissement.

Le budget du Service public d'assainissement non collectif (Spanc) s'équilibre à 64.329 euros en fonctionnement et à 352 euros en investissement.

Celui de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) s'équilibre à 75.388 euros en section de fonctionnement.

« Nous relançons le projet de résidence seniors domotique en collaboration avec Val de Berry (Office public de l'habitat du Cher ; NDLR). La CDC versera une contribution pour la voirie et les réseaux de 120.000 euros sur trois ans, soit 40.000 euros cette année », a indiqué Olivier Hurabielle. ■

Extrait du journal
LE BERRY
Mardi 30 avril

Juillet 2020

Vendredi 3 : pour reprendre le titre d'une chanson bien connue "l'école est finie," certes la cloche a sonné la fin de l'année scolaire, mais celle-ci n'a pas le charme habituel. Certains élèves manquent, le protocole sanitaire causé par la Covid 19 n'y est pas étranger mieux vaut être précautionneux, dommage...

Les 27, 28 et 29 : fin des travaux d'enfouissement des lignes électriques cette fois ce sont les lignes "moyenne tension" qui ne seront plus visibles au carrefour, adieu les vieux poteaux! Prochaine étape, l'aménagement de la croix blin (ensemble du bloc mairie). Malheureusement, vu les événements, le calendrier va se trouver chamboulé, le chantier ne pourra donc pas se dérouler pendant les vacances d'été.



Août 2020

Comme tous les ans ce mois est calme. Les principales préoccupations sont les restrictions d'eau dues à la sécheresse qui perdure, le versant de l'aubois étant en alerte renforcée et bien sûr toujours le protocole sanitaire à mettre en place pour la prochaine rentrée scolaire.

Sept 2020

Mardi 1^{er} c'est la rentrée des classes. elle s'est très bien déroulée, pas de pleurs chez les bambins de la maternelle apparemment moins émus que les mamans et les papas. C'est 36 élèves inscrits et présents comme suit : 20 enfants dans la classe des CE et CM, 16 dans la classe des CP et des maternelles ; nous avons donc un effectif intéressant. Pour rester dans l'ambiance scolaire, une mention spéciale est à adresser aux parents d'élèves très respectueux lors de cette rentrée avec port du masque et distanciation des groupes familiaux.

Le samedi 26, 22 heures, feu d'artifice malgré un temps maussade et frais, le nouvel artificier a pu nous proposer un spectacle de qualité suivi par une bonne centaine de personnes ; certes une affluence très amoindrie, la faute à la covid 19. Cet événement aurait dû se dérouler à la mi-juillet lors de la soirée patronale mais à cause de la pandémie et aux mesures de protection imposées en cette période nous avons renoncé au repas traditionnel et à la soirée dansante sachant que les distanciations physiques n'eussent pas été respectées. Cependant le spectacle pyrotechnique étant commandé il fallait bien qu'il ait lieu, la date du 26 septembre a donc été retenue en espérant que le risque de contagion serait moindre que lors des semaines de rentrée.

A ce propos, nous nous félicitons du comportement des personnes présentes qui se sont montrées très respectueuses du protocole sanitaire.

Oct 2020

Vendredi 23 deuxième réunion à 18h 30 salle des fêtes **Jules Bornet**, le bureau de la nouvelle association "Loisirs et Culture à La Chapelle-Hugon" a invité les habitants à l'est de la départementale 920. Le maire, bien que non convié officiellement, était présent, satisfait de la naissance de cette "assoce" qu'il souhaitait vivement. En conclusion de cette séance réunissant une douzaine de personnes le maire a réitéré l'aide qu'apportera la commune à cette nouvelle structure : une subvention annuelle (500 euros) qui sera renouvelée en fonction des activités, la gratuité de la salle des fêtes pour les manifestations organisées, la prise en charge du feu d'artifice.

Le mercredi 28 à 14h 30 première réunion de chantier pour l'aménagement de la place de la mairie et accessibilité des ERP (*Etablissement Recevant du Public*), début des travaux : première semaine de novembre.

Nov 2020

Le mardi 3 : arrivée des premiers engins et matériaux pour les travaux place de la mairie. Le chantier va débuter par le



remplacement des canalisations d'eau potable pris en charge par le syndicat de l'eau de la vallée de Germigny auquel adhère la commune. Dans les jours qui suivront, c'est la société **Axiroute** qui

interviendra pour l'aménagement proprement dit de la place, du parking du personnel communal et des enseignantes, de l'espace entre la mairie et l'école.



Le mercredi 11: commémoration de l'armistice du conflit 1914-1918. La participation se limite à quelques membres du conseil municipal dont le maire, l'adjointe et les adjoints, le confinement étant de rigueur en ces temps de pandémie de la covid 19. C'est le service minimum : dépôt de gerbe, discours, annonce des morts pour la France.



Le lundi 30, jour de finition des travaux d'aménagement de la place de la mairie. Enfin en ce qui concerne le gros œuvre, en février ou mars 2021 la société **Axiroute** procèdera à la signalisation au sol pour les passages piétons, la délimitation des places de stationnement, des bandes de résines pour signaler le carrefour des D 920 et 100 et autres détails. Le chantier inachevé est celui entrepris par le Syndicat de l'eau qui est dans l'obligation d'attendre pour la réfection de l'enrobé, retardant ainsi la signalisation au sol.



Déc 2020

Le mardi 1^{er}, dernière réunion de chantier pour l'année avec le syndicat de l'eau et le centre de gestion de la route ; la reprise devrait se faire en février ou mars 2021.

Le mardi 2, dernière réunion de chantier avec *Axiroute* qui en a terminé avec le gros œuvre, la société reviendra pour les marquages au sol quand les enrobés seront refaits.

Conséquence de la covid 19, le conseil municipal a renoncé à organiser l'arbre de Noël des enfants et le goûter des aînés (ées) cependant la distribution des jouets aux enfants est réalisée le vendredi 19 à 16h30 en mairie lors de la sortie des classes ; que leur progéniture soit scolarisée ou non, les parents étaient invités à retirer les cadeaux.

Quant aux aînés (ées) ce sont les membres du conseil municipal qui ont assuré la distribution le samedi 20 à domicile. Pour remplacer le goûter, faute de pouvoir réunir nos anciens (iènnes), la commune leur a offert des ballotins contenant des chocolats de qualité.



Janv 2021

Début d'année morose. La période des fêtes est partiellement gâchée par la pandémie et les restrictions sanitaires qui s'ensuivent. Au niveau de l'activité, c'est la routine ; ce qui fonctionne le mieux vient des services de l'Etat qui nous arrosent de protocoles sanitaires et quelques fois les mêmes émanant de bureaux différents ; il faut reconnaître que nous vivons une situation difficile pour tout le monde.

Févr 2021

Mois normal, nous traitons principalement les dossiers et les chantiers en cours parmi lesquels : l'écoulement des eaux pluviales chemin de la prise d'eau, la préparation de la construction du garage des engins roulants rue des acacias (à côté du cimetière), la réfection du toit de la sacristie de l'église. Concernant les dossiers traités en commun avec la communauté de communes, nous avançons également sur la compétence "délinquance" nous bénéficierons d'un dispositif de surveillance par caméra au carrefour de la place de la mairie, l'autre sujet en élaboration est l'organisation des premières vaccinations contre la covid 19 qui devrait débiter le mois prochain pour les personnes à partir de 75 ans.



Préparation des plots de béton pour le nouveau garage

Mars 2021

Vendredi 19 la réunion du conseil municipal a pour objet deux délibérations principales ayant trait aux finances. D'une part l'approbation du compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame la trésorière de Sancoins et le vote du compte administratif 2020. Les deux comptes sont identiques donc conformes, ainsi le compte de gestion est approuvé et le compte administratif voté à 8 voix pour 0 contre.

Bilan:

Résultat 2020 section fonctionnement

Excédent : **34 102,62 €**

Résultat 2020 section investissement

Déficit : **58 293,30 €**

Commentaire : le déficit de cette section d'investissement sera compensé par le versement des subventions qui rentreront lorsque les travaux seront totalement achevés, le montant attendu s'élève à **40 910 €** sur un total de **51 079 €**, 1/3 de la subvention de l'Etat (DETR) nous ayant déjà été versé, et par un virement de la section de fonctionnement dont l'excédent cumulé aux exercices précédents s'élève à **222 984 €**

Avril 2021

Le mercredi 14, 20h ; conseil municipal, l'ordre du jour porte sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, sur le vote des taxes foncières, sur le vote du budget primitif. Affectation des résultats 2020 sur 2021:

- Est porté en recette d'investissement : **72 194€**
- Est reporté en recette de fonctionnement : **222 984 €**
- Est inscrit en dépense d'investissement : **59 335 €**

Vote du taux des taxes foncières communales

Taxe foncière bâti : 35,61% **pas d'augmentation**

Taxe foncière non bâti : 44,73% **pas d'augmentation.**

Vu le bon état de nos finances, à l'unanimité des 11 membres du conseil, il est décidé de ne pas majorer les taux des taxes ; si des augmentations devaient intervenir, elles ne seront du fait de vos élus communaux.

Vote du budget primitif 2021.

- Ce projet de budget a été validé par le trésor public le 8 avril 2021.
- Le projet est présenté comme suit :
 - (a) en fonctionnement les dépenses et les recettes (avec le résultat de fonctionnement reporté) s'équilibrent à **522 739 €**
 - (b) en investissement, les dépenses (avec le solde d'exécution de la section d'investissement reporté) et les recettes s'équilibrent à **320 624 €** .

Le projet de budget primitif 2021 est approuvé à l'unanimité des onze membres du conseil municipal.



Nous sommes à votre disposition.....

Pour vos besoins de transport

De logement,

pour vos droits sociaux

Vos projets de formation,

De recherche d'emploi

Vous n'êtes pas scolarisé, ni en formation, ni en emploi.

Nous vous proposons la Garantie Jeunes:

Un accompagnement sur 12 mois

Une allocation de 497 euros

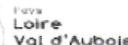
Prenez rendez-vous avec un conseiller pour votre éligibilité



Saint Amand Montrond, la Guerche sur l'Aubois, Châteaumeillant, Dun sur Auron, Nérondes, Sancergues, Sancoins, Châteauneuf sur Cher, Lignières, Levet, Le Châtelet, Jouet sur l'Aubois, Charenton du Cher, Saulzais le Potier et Culan, Marseille les Aubigny.

Pour tout RDV au plus près de votre domicile, un seul numéro de téléphone

02 48 82 10 35



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen, dans le cadre du programme opérationnel régional "Initiative pour l'emploi des jeunes".

Message du SDE 18



Eclairage Public : Halte au vandalisme sur les éclairages publics !

Depuis près de deux ans, les communes du Département du Cher doivent faire face à une recrudescence d'actes de vandalisme sur le mobilier urbain et les installations d'éclairage public. Régulièrement, les installations ou encore les bornes de recharges pour véhicule électrique sont prises pour cible. Des actes de malveillance qui coûtent cher à la collectivité, au SDE et qui pénalisent tout le monde.

Ces dégâts peuvent engendrer des situations dangereuses ou des sources d'insécurité (un carrefour sans signalisation suffisante par exemple, un sentier avec des luminaires cassés). Les services des collectivités travaillent à la réparation et au remplacement des installations dans les meilleurs délais. Face à des dégradations répétées, les collectivités ne pourront plus réparer ces biens communs, utiles à tous.

Face à ces agissements, votre municipalité et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher* font appel au civisme de tous pour lutter contre la destruction ou la détérioration intentionnelle et malveillante des biens publics et rappellent qu'il est du devoir de chacun de respecter les installations et le matériel payés par tous.

**Pour rappel, la commune délègue la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) qui prend alors en charge la gestion du patrimoine lumineux. Plus d'infos : www.sde18.com*

Site internet La Chapelle-Hugon

mairie-lachapellehugon.fr

Publication et rédaction
Jean-Yves Giot
Mise en page et conception
Jean-Mazur